



POLITIQUE D'INTÉGRITÉ EN MILIEU SCOLAIRE - PEI

INTRODUCTION

«L'intégrité en milieu scolaire doit être perçue comme un ensemble de valeurs et de compétences permettant de promouvoir l'intégrité de chacun ainsi que les bonnes pratiques dans le cadre de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation.»¹

Malgré la remise en question de la notion même de plagiat par plusieurs auteurs, journalistes ou littéraires – nous puisons tous plus ou moins dans nos lectures antérieures – il n'en demeure pas moins que les avancées spectaculaires des technologies de l'information permettent désormais de trouver des réponses à toutes sortes de questions, et plus encore.

Par conséquent, le piège de la facilité ou de la crainte de ne pouvoir mieux formuler ce qui a déjà été parfaitement énoncé nous guette tous : nous ne sommes qu'à un clic de souris de «l'emprunt» qui pourrait entraîner de fâcheuses conséquences.

C'est pourquoi il devient incontournable d'établir des balises claires délimitant la frontière entre «l'acceptable» et «l'inacceptable», donc entre l'inspiration intellectuellement saine et le plagiat.

Afin de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle et la notion d'intégrité telle que formulée dans le profil de l'apprenant du programme d'éducation intermédiaire de Grande-Rivière, plusieurs stratégies ont été mises en place.

La présente politique a pour objectif de présenter les attentes de la part de l'école secondaire Grande-Rivière concernant l'intégrité en milieu scolaire pour les élèves, les enseignants et les instances décisionnelles, d'exposer les différentes stratégies entreprises par le milieu pour contrer le plagiat et de présenter les conséquences possibles pour les élèves en cas de faute.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Direction de l'établissement

- Responsable de la mise en place et de l'application de la politique;
- Rappeler l'importance de la valeur de l'honnêteté;
- Réproucher l'usage et la banalisation du plagiat;
- S'assurer, par le biais de l'équipe d'enseignants, que tous les élèves comprennent ce qu'est le plagiat.

¹ *Intégrité en milieu scolaire*, Organisation du Baccalauréat International 2009, mise à jour juillet 2011, Royaume-Uni, page 2.



Responsable du profil de l'apprenant et tuteurs

- Expliquer aux élèves ce qu'est l'intégrité en milieu scolaire, la propriété intellectuelle et ce en quoi consiste un travail authentique;
- Donner des conseils sur les techniques d'étude, de rédaction, de recherche et de citations de sources;
- Expliquer les différents types de fraude en utilisant des exemples concrets;
- Inculquer des valeurs liées à l'intégrité intellectuelle;
- S'assurer que les élèves connaissent la gravité du plagiat et ses conséquences;
- S'assurer que les élèves aient signé le contrat d'intégrité.

Coordonnateur

- Coordination du soutien pédagogique en matière de respect de la politique d'intégrité;
- Assister la direction dans la révision annuelle de la politique;
- Appliquer les tâches déléguées par la direction;
- Faire rapport à la direction suite à une allégation de plagiat.

Enseignant

- Confirmer qu'à sa connaissance les travaux des élèves acceptés ou soumis pour l'évaluation sont des travaux authentiques;
- Détecter les cas de plagiat, de collusion ou de reproduction d'un travail;
- Soutenir la politique de l'établissement et s'y conformer;
- Encourager l'honnêteté des élèves, faire des recommandations, et enseigner aux élèves comment utiliser toutes formes de sources de manière adéquate;
- Être des modèles à suivre pour les élèves;
- Donner des conseils sur les techniques d'étude, de rédaction, de recherche et de citations de sources.

Élèves

- Comprendre ce qui constitue un cas de fraude (plagiat, collusion ou tout autre comportement procurant un avantage déloyal lors d'une évaluation);
- Connaître les conséquences qu'entraîne le fait d'être reconnu coupable de fraude;
- Comprendre la signification et l'importance des concepts liés à l'intégrité, à l'authenticité et à la propriété intellectuelle;



- S'assurer que les travaux remis et soumis à l'évaluation sont des tâches authentiques. L'élève a la responsabilité de faire la preuve que son travail est le fruit de son labeur et qu'il respecte les droits d'auteurs;
- Citer correctement les idées et les travaux empruntés à autrui;
- Respecter les dates limites imposées par l'établissement;
- Faire preuve d'honnêteté et d'intégrité en tout temps lors des évaluations;
- Ne pas autoriser un autre élève à copier son travail;
- S'assurer de l'authenticité du travail de chacun lors de la remise d'un projet réalisé en équipe;
- Respecter les droits d'auteurs dans l'utilisation de l'information traitée;
- Signer un contrat d'intégrité au début de chaque année d'étude au programme d'éducation intermédiaire.

DÉFINITIONS SELON L'IB²

Travail authentique : Travail basé sur les idées originales de l'élève qui cite toutes les idées et tous les travaux empruntés à autrui. Tous les travaux soumis à l'évaluation doivent utiliser dans leur totalité le langage, l'expression et les idées authentiques de l'élève. Lorsque les idées ou le travail d'une autre personne sont présentés dans un travail, la ou les sources doivent être toutes citées de manière appropriée.

Fraude : Comportement procurant ou susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève ou à tout autre élève dans une ou plusieurs composantes de l'évaluation. La fraude inclut les éléments suivants :

- Le plagiat : L'élève présente les idées ou le travail d'une autre personne comme étant les siens. Par exemple : Copier intégralement un texte ou une partie d'un texte sans utiliser les guillemets et sans en indiquer la source, regarder les réponses sur la feuille d'un voisin durant un examen, plagier des textes ou parties de texte trouvés sur Internet ou provenant d'autres sources sans fournir de référence, prêter ou vendre son travail pour qu'un élève le copie ou le reproduise, photographier un examen qui pourrait être envoyé immédiatement à l'aide d'un appareil numérique ou un téléphone portable, copier et coller un graphique à partir d'un site Web sans en indiquer la source, etc.

² *Intégrité en milieu scolaire*, Organisation du Baccalauréat International 2009, mise à jour juillet 2011, Royaume-Uni, page 3.



- La collusion : L'élève contribue à une fraude en autorisant qu'un autre candidat copie son travail ou le présente comme le sien pour l'évaluation.
- Reproduction d'un travail : L'élève présente un même travail pour différentes composantes de l'évaluation. Par exemple : Remettre un travail d'un élève de l'année précédente en tout ou en partie.
- Tout autre comportement procurant un avantage déloyal lors d'une évaluation. Par exemple : Écrire les réponses d'un examen sur un médium quelconque, utiliser de la documentation lorsque ce n'est pas permis, communication verbale ou non verbale entre des élèves durant une évaluation, mettre délibérément à vue une copie d'évaluation dans le but qu'un autre élève s'en inspire ou copie, introduction de matériel non autorisé dans une salle d'examen, mauvaise conduite lors d'un examen, falsification de preuves d'engagement communautaire, obtention frauduleuse des questions d'examen, la fabrication de données pour un tableau, une enquête ou toute autre exigence semblable, etc.

ACTIONS POUR FAVORISER L'INTÉGRITÉ EN MILIEU SCOLAIRE

- Surveillance active lors des évaluations;
- Échec à l'évaluation lors de la confiscation de tout matériel non autorisé;
- Intégration de la notion d'intégrité dans les règles du Code de vie de l'école (Clause 8 du code de vie : Je respecte la propriété intellectuelle et d'autrui, pas de plagiat).

SANCTIONS APPLICABLES EN CAS DE PLAGIAT

Toute infraction au contrat d'intégrité serait considérée comme un bris dudit contrat et une trahison à l'égard des valeurs mises de l'avant par la notion d'intégrité du profil; elle entraînerait des sanctions sévères, mais proportionnelles à la gravité de ladite infraction. Chaque cas est traité individuellement par la direction, en consultation avec les enseignants concernés.



PLAGIAT LORS D'UNE ÉPREUVE DU MEES³

Est considéré en défaut (copiage) tout élève :

- Qui utilise délibérément un autre matériel que celui autorisé;
- Qui utilise d'autres sources d'information que celles indiquées sur le questionnaire de l'épreuve;
- Qui aide délibérément un autre élève;
- Qui reçoit délibérément une aide d'une autre personne;
- Qui a en sa possession un cellulaire ou tout autre matériel électronique non autorisé en salle d'examen.

Des sanctions ont été établies par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur pour les épreuves obligatoires ou uniques :

- 0% si l'élève est pris en flagrant délit de plagiat;
- 0% si l'élève utilise du matériel non autorisé (calculatrice, téléphone cellulaire, notes de cours, etc.).

³ Sanction des études, Guide de gestion, Sanction des études et épreuves ministérielles, Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle. Édition 2015



EXEMPLES DE CONVENTIONS POUR LA PRÉSENTATION DES OUVRAGES CITÉS ET DES SOURCES UTILISÉES

Les références (appel de note)

Toute citation, qu'elle soit directe ou indirecte, demande une référence bibliographique. À l'aide d'un appel en bas de page, indiquer dans l'ordre :

- Le **prénom** et le **nom** de l'auteur
Le titre souligné (texte manuscrit) ou en italique (texte dactylographié)
- L'adresse bibliographique (lieu de publication, nom de l'éditeur, année de publication)
- La référence au volume ou au tome s'il y a lieu
- La page correspondant à la citation

Tous ces éléments sont séparés par une virgule et le dernier est suivi d'un point. Tu en as un exemple sur la première page pour identifier la provenance de ce document.

Exemple : Pascal Bruckner, *Le Paradoxe amoureux*, Paris, Grasset & Fasquelle, 2009, p. 32.

Comment citer?

Répétitions d'ouvrages :

- *Ibid.* (*ibidem*): en italique ou souligné, signifie le même texte que dans la note précédant immédiatement celle-ci;⁴
- *op. cit.* (*opus citatum*, *opere citato*): en italique ou souligné, «ouvrage cité» (précédé du nom de l'auteur), ce qui fait référence à un ouvrage cité au moins deux notes plus haut (pas dans la note précédente donc);⁵

À cela s'ajoutent deux abréviations moins fréquentes mais aussi importantes:

- *id.* (*idem*): le même auteur que dans la note qui précède immédiatement (en italique ou souligné).
- *loc. cit.* (*locus citatus*, *loco citato*): «passage cité», employé pour renvoyer à la même page d'un ouvrage cité au moins deux notes plus haut (en italique ou souligné).

L'omission d'un passage doit être précédée ou suivie, selon le cas, de trois points encadrés de crochets.

Exemple : « [...] c'est le plaisir d'étonner et la satisfaction orgueilleuse de ne jamais être étonné [...] »

4 *Ibid.*, vers 4-5-6

5 Marie-Christine Natta, *op.cit.*, notes de cours



BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrage de référence

AUBIN, Paul. *Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada 1966-1975*, 2 vol., Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1981, 1430 p.

2. Document officiel

CANADA, STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada, Années choisies*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1984, 765 p.

3. Livres

CVETKOVITCH, George, et al. *Initiation à la psychologie sociale*, Trad. de Françoise Forest, Montréal, HRW, 1985, 439 p.

LINTEAU, Paul-André, et al. *Histoire du Québec contemporaine, tome II; Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, 834 p.

MATHEWS, George. *Le choc démographique, Le déclin du Québec est-il inévitable?*, Montréal, Boréal, 1984, 204 p.

4. Articles de périodiques

BURKE, R. J. et WEIR. «L'importance des réseaux d'aide non-professionnelle dans notre Société», *Santé mentale au Canada*, vol. 29, no 1, (1981) p. 3-5.

PROVOST, M. A. et C. PICHÉ. «L'enfant et sa famille: quelques nouveaux thèmes de Recherche», *Santé mentale au Québec*, vol. 8, no 2. (1983), p. 68-78.

5. Internet

CLINTON, BILL. *Clinton/Gore on issues of concern to gays and lesbians*. 1992.
Adresse URL: //NPTN.ORG/PUB/CAMPAIGN.92/CLINTON.DIR/C71.TXT.